

NOTRE CHARTE ETHIQUE

Mot du Président

« A l'occasion de l'expression de la Raison d'Être de FLYING WHALES nous avons également souligné les valeurs qui animent collectivement l'entreprise. Parmi ces valeurs figure le respect de sa Charte Ethique.

S'il est acquis par chacun que le respect de la morale et d'une éthique est fondamentale au développement humain et à tout groupe, encore faut-il savoir de quoi on parle.

La morale comprend les règles, limites, devoirs que nous nous sommes donnés par des lois, que nous avons reçus de notre éducation, de la religion pour certains, ou définis par d'autres moyens.

L'éthique intervient au-delà de la morale, pour préciser ce qui ne relève pas de la loi (non négociable) ni des règles morales que chacun se donne (a priori non négociables non plus).

Il nous faut donc nous doter d'une Charte Ethique pour préciser ce que nous voulons respecter et qui ne s'impose pas forcément déjà.

Adopter un comportement éthique en entreprise permet d'harmoniser les comportements, de conforter la confiance entre nous comme avec les parties prenantes externes à l'entreprise, de faciliter la gestion des risques et de les réduire, de protéger notre image et bien d'autres choses encore qui contribuent à renforcer notre entreprise.

Ce code de conduite rassemble les pratiques responsables attendues par FLYING WHALES en matière de comportement éthique, et je compte sur chacun d'entre vous pour appliquer ces principes et lignes de conduite dans chacune de vos activités au sein de la société.

En agissant toujours avec honnêteté, déontologie professionnelle et ouverture, nous pourrons ensemble préserver FLYING WHALES pour un développement vertueux et durable.

Cette Charte Ethique a aussi pour vocation à s'enrichir des apports de chacun, de façon permanente. Alors faites-la vôtre, et n'hésitez pas à faire part de vos expériences et suggestions. »

Sébastien BOUGON

Table des matières

Mot du Président	1
Champ d'application et engagement.....	3
A qui s'applique ce code de conduite	3
Notre engagement.....	3
I. Collaborateurs.....	5
Santé et sécurité	5
Respect mutuel des collaborateurs	5
Droits humains, inclusion et diversité.....	6
Relations de travail	7
Impact sur les communautés à l'international	7
II. Environnement.....	9
III. Ethique des affaires.....	10
Gestion des conflits d'intérêts	10
Exercer une concurrence équitable	10
Gouvernements et lobbying, et Personnes Politiquement Exposées.....	10
Lutte contre les tentatives de corruption, blanchiment et évasion fiscale	11
Contrôle des exportations	12
Délit d'initié.....	12
IV. Produits, biens et données	13
Protection des actifs	13
Maintenir l'exactitude des informations financières et des documents de gestion	13
Gestion de la communication	14
SPEAK UP : droit d'alerte	15
Suivi et amélioration continue.....	16

Champ d'application et engagement

A qui s'applique ce code de conduite

Le code de conduite a pour objectif de rassembler les pratiques responsables attendues en termes de comportement éthique.

Mais qu'entend-on ici par comportement éthique ? C'est la réponse à la question "comment dois-je faire ?" dans le cadre de mon activité professionnelle et qui n'est pas déjà tranchée par les lois.

L'éthique apporte une ligne de conduite au sein de l'entreprise, en prenant en compte sa responsabilité sociale, et vise à améliorer la qualité de ses échanges et ses comportements avec l'extérieur.

Cette charte reprend aussi des éléments de certains codes (pénal, travail, etc.) que nous souhaitons rappeler et auxquels nous ne pouvons déroger.

Tous les employés doivent respecter ces règles de conduite, et nous devons inciter les partenaires, clients, fournisseurs et sous-traitants de FLYING WHALES à faire de même.

Par ailleurs, cette charte vise également à pousser chacun à s'interroger sur la conformité à l'éthique de chacune de nos actions. Toute décision impose ainsi de se poser des questions fondamentales :

- La Charte et les règles de conduite sont-elles respectées ?
- Tel comportement est-il en adéquation avec la charte de FLYING WHALES ?

Cette charte a aussi vocation à être enrichie de vos propositions, et de nos expériences.

Notre engagement

Au sein de notre entreprise, nous souhaitons rappeler que la conduite irréprochable attendue en termes d'éthique doit être mise en application par nos employés mais aussi et d'abord par le management.

Les collaborateurs, y compris les managers, s'engagent à :

- Ne pas prendre part ou initier une action contraire au code de conduite ;
- Aider FLYING WHALES à réaliser ses objectifs tout en respectant les directives d'un comportement éthique ;
- Ne pas hésiter à se renseigner auprès de leurs responsables en cas d'interrogation sur tout ou partie du code de conduite, ou d'une situation rencontrée ;

- Speak up ! : prendre la parole si vous êtes témoin d'une action ou d'un comportement entrant en contradiction avec le présent code de conduite.

Et les managers ont un devoir spécifique d'exemplarité et s'engagent à :

- Promouvoir une conduite éthique et veiller à sa mise en œuvre ;
- Être force de proposition sur les dilemmes éthiques qui peuvent se poser dans leurs activités ;
- Apporter leur écoute et leur aide pour toutes demandes de conseil de leurs équipes ou d'orienter vers la personne la mieux à même de les conseiller ;
- Régulièrement réfléchir aux dilemmes éthiques qui peuvent se poser dans l'activité.

Enfin la direction de l'entreprise s'engage à :

- S'assurer que les grands principes du code soient pris en compte dans le fonctionnement même de l'entreprise, et qu'ils soient mis en application par tous ;
- Faire en sorte que le présent code reçoive l'adhésion de tous les employés, fournisseurs et clients de l'entreprise ;
- Rester attentive à tout manquement aux principes, et au besoin les sanctionner ;
- Enrichir cette charte éthique chaque fois que de besoin ;
- Agir dans un souci constant de neutralité et d'impartialité si un problème éthique était révélé ;
- Être réactif dans la prise en compte de l'alerte et dans son traitement ;
- Garantir la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et des informations et protéger les parties prenantes lors du traitement de l'alerte.

I. Collaborateurs

Santé et sécurité

La santé et la sécurité de nos employés est pour nous une responsabilité fondamentale et prioritaire. C'est pourquoi FLYING WHALES s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, mais aussi de tous ses fournisseurs, sous-traitants et clients, en mettant en place une organisation du travail qui prend en compte les prérequis de santé et sécurité à adopter.

Notre système de management de la santé et sécurité (l'organisation, la démarche et les process HS) s'appuie sur 5 principes fondamentaux :

- Un engagement fort de la direction, permettant de fixer des objectifs et une ligne directrice à cette politique, montrer l'exemple et impliquer le management, afin de tendre vers le zéro accident.
- Former, qualifier face aux risques encourus, donner les compétences, habilitations et outils adéquats au collaborateur face aux missions et au poste qui lui sont confiés.
- Permettre à chaque collaborateur ou intervenant d'être acteur de la sécurité, de se former, de s'informer, se responsabiliser, et d'avoir les moyens d'agir.
- Développer une culture « Stop and solve » ("s'arrêter et résoudre"), pour refuser de laisser perdurer les situations à risque, le danger, en agissant immédiatement et en rappelant que chacun se doit d'être acteur et responsable de sa santé et sécurité, mais aussi de celle des autres.
- Développer la prévention et l'amélioration continue, en nous appuyant sur l'analyse des risques et d'outils benchmark comme les tours de terrain, l'écoute des collaborateurs, l'analyse des incidents qui reposent sur les normes santé et sécurité d'ISO 45001.

Respect mutuel des collaborateurs

Au sein de notre entreprise, nous considérons comme indispensable le fait de traiter tous nos collaborateurs avec dignité, équité et respect.

Vous êtes donc encouragés dans le cadre de votre vie en entreprise à rapporter à la direction tout comportement s'apparentant à une forme de harcèlement, ou d'intimidation.

Nous disposons des outils pour les combattre : une vingtaine de discriminations sont aujourd'hui reconnues tant par le Code pénal (Articles 225-1 à 225-4¹) que par le Code du travail (Article L. 1131-1), et passibles de sanctions. Il est donc essentiel d'être en veille permanente sur ces risques et de nous engager à promouvoir un milieu de travail sain et durable, pour combattre toutes les discriminations, violences et atteintes à la dignité de la personne humaine qui pourraient survenir.

Droits humains, inclusion et diversité

FLYING WHALES adhère aux principes clés énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et bien sûr aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)², mais intègre aussi ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) relatifs au fonctionnement des entreprises, aux principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises, et au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)³.

Les droits de l'Homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation : en tant que collaborateurs de FLYING WHALES, vous êtes donc encouragés à signaler tout comportement qui s'apparente à une violation des droits humains.

Nous devons, dans la logique de ce respect des droits humains, *favoriser notamment l'inclusion, la diversité et la neutralité* :

FLYING WHALES s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les articles du Code du travail, que ce soit en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes, mais aussi les dispositions du Code pénal en matière de harcèlement moral, sexuel, discrimination à l'embauche etc...

FLYING WHALES accorde une attention particulière à la neutralité afin de promouvoir l'égalité sans considérations de sexe ou de genre, et devenir un exemple dans une industrie historiquement masculine.

En vue d'atteindre cet objectif, la parité est une étape essentielle pour FLYING WHALES qui valorise donc l'intégration des femmes et ce, en surpassant les objectifs convenus dans le traité égalitaire hommes-femmes.

FLYING WHALES travaille également sur l'intégration de la neutralité dans sa culture, et ce, dès à présent, pour en assurer le respect tout au long de la croissance de l'entreprise.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000033461473/2016-11-20/>

² [Conventions fondamentales de l'OIT](#)

³ [Global Compact](#)

Notre attitude doit être pro active dans l'approche de ces sujets, et nous souhaitons favoriser le pluralisme, le respect des différences, et le multi nationalisme au sein de nos collaborateurs. Nous sommes d'ailleurs persuadés que des équipes véritablement diverses alimentent notre performance et sont enrichissantes pour nos collaborateurs, mais aussi pour tout l'écosystème de FLYING WHALES.

Le cadre de travail dans lequel nous sommes amenés à évoluer au sein de notre entreprise doit favoriser l'inclusion, l'ouverture et la diversité afin de permettre à nos collaborateurs de s'épanouir dans un environnement sain.

En valorisant la diversité, nous reconnaissons et respectons la force de nos différences.

Relations de travail

FLYING WHALES tient à encourager le dialogue avec tout représentant du personnel, en l'occurrence à ce jour notre CSE, pour garantir le bien-être de ses salariés et s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les articles du Code du travail au moment de l'embauche et tout au long de leur collaboration avec l'entreprise.

Au sein de la société, nous devons suivre les démarches de Qualité de Vie au Travail (QVT)* qui contribuent à enrichir les capacités d'analyse des acteurs et à favoriser un dialogue de qualité qui s'appuie sur le « dialogue professionnel ».

La mise en œuvre de certains principes qui fondent la démarche QVT contribue à renforcer le dialogue social.

Nous nous attachons ainsi à conduire chaque nouveau projet au sein de l'entreprise en associant le CSE et les collaborateurs, en tenant compte de leurs situations concrètes de travail et en organisant des échanges entre toutes les parties prenantes.

* [démarche QVT](#)

Impact sur les communautés à l'international

Sur le territoire international, FLYING WHALES s'engage à respecter les traditions, religions et culture des pays où nous exerçons nos activités.

Nous prenons en considération les différences sociétales, environnementales, juridiques, culturelles, politiques et la diversité des organisations ainsi que les différences de conditions économiques, en toute cohérence avec les normes internationales de comportement.

En cas de contradiction entre certaines coutumes locales et les valeurs mentionnées dans la présente charte, ce code de conduite fera office de référence pour aider nos collaborateurs à agir de façon professionnelle et irréprochable.

Si cela s'avérait insuffisant, un collaborateur doit prendre conseil auprès de sa hiérarchie avant d'agir.

Le groupe de travail WEBE

Le respect mutuel, la diversité, l'inclusion, ou la parité, et les relations de travail constituent après la santé et la sécurité le second niveau de priorité le plus important, d'où la constitution, en complément du CSE, du groupe de travail "WEBE" (*Workplace Environment Based on Equality*). WEBE est chargé de réaliser une veille permanente sur ces questions et de faire autant que de besoin des propositions à la direction pour garantir le respect des engagements pris ici.

II. Environnement

Comme souligné dans notre Raison d'Être, l'approche environnementale de FLYING WHALES est au cœur de l'ambition de l'entreprise, de la solution qu'elle développe, qu'elle opérera, et plus généralement de ses projets.

C'est pourquoi nous nous attachons à participer aux objectifs de développement durable de l'ONU, en vue notamment de rejoindre son Global Compact.

Au-delà d'une simple responsabilité environnementale, l'ambition de FLYING WHALES est d'être acteur de la transition écologique de notre société. A ce titre chaque département de l'entreprise, et chaque collaborateur doit être dans une recherche permanente de maximisation des apports environnementaux des solutions développées tout en réduisant au minimum l'empreinte environnementale de nos produits et activités.

Les attentes environnementales auxquelles chaque collaborateur de FLYING WHALES doit contribuer sont les suivantes :

- Collaborer chaque fois que possible avec des entreprises, investisseurs, partenaires, fournisseurs ou clients, respectueux de l'environnement (ex : via des certifications ou des labels),
- A service équivalent, choisir un partenaire qui s'inscrit dans une démarche environnementale responsable,
- S'inscrire dans une démarche d'éco-conception de nos solutions,
- Promouvoir des achats responsables,
- Minimiser la consommation énergétique de l'entreprise, et de ses sites d'activité,
- Respecter le tri des déchets en bureaux comme en atelier,
- Privilégier les transports en commun, le co-voiturage ou encore le vélo pour les trajets domicile-travail,
- Alerter l'entreprise sur les situations anormales pouvant affecter l'environnement.

III. Ethique des affaires

L'honnêteté et l'intégrité sont deux exigences essentielles pour assurer le succès d'une entreprise à long terme, notamment dans la gestion de ses affaires. Le plus important dans l'éthique des affaires est d'adopter une attitude fairplay et honnête.

Gestion des conflits d'intérêts

FLYING WHALES s'engage à prendre toutes ses décisions de façon impartiale, et à ce qu'aucun intérêt personnel ne vienne interférer avec cette attitude d'impartialité.

Nous veillons à ce que les conflits d'intérêts soient signalés et gérés et vous êtes invités, en tant que collaborateur de l'entreprise, à signaler et à vous faire entendre auprès du management de l'entreprise sur toute situation qui vous paraîtrait contraire aux principes mentionnés ici regardant l'éthique de nos relations.

Exercer une concurrence équitable

En matière de concurrence FLYING WHALES ne doit en aucun cas participer à ce qui pourrait s'apparenter de près ou de loin à des ententes, à un abus de position dominante et à toutes les pratiques anticoncurrentielles. Dans cet esprit, FLYING WHALES encourage notamment à agir avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), ainsi que leurs homologues des pays dans lesquels FLYING WHALES est implanté, en leur indiquant tout acte ou situation qui vous paraîtrait aller à l'encontre d'une concurrence équitable.

Gouvernements et lobbying, et Personnes Politiquement Exposées

FLYING WHALES, ses employés et ses partenaires doivent exercer leur activité conformément aux textes, règles de droit et réglementation locale de chaque pays dans le cadre de leurs rapports avec les divers gouvernements et organismes de réglementation. FLYING WHALES doit aussi impérativement respecter la législation française. En cas de conflit apparent ou supposé entre les règles s'appliquant aux deux pays il est indispensable de demander à la direction quelle conduite adopter.

En particulier en traitant avec des agents publics ou autres représentants de gouvernements, nous devons connaître les lois et règlements applicables, notamment ceux qui portent sur les activités de lobbying, et nous devons nous y conformer.

Il est également important d'accorder une attention particulière aux clients faisant l'objet de contrôles ou intérêts par un agent de la fonction publique, ou encore aux Personnes Politiquement Exposées (PPE)⁴ dans le cadre des relations que nous sommes amenés à avoir avec eux.

Lutte contre les tentatives de corruption, blanchiment et évasion fiscale

FLYING WHALES n'entre en relation qu'avec des tiers dont les activités sont conformes en tout point à la loi, et dont les actifs financiers proviennent de sources légitimes.

Il est de la responsabilité de FLYING WHALES de vérifier l'authenticité et la légitimité de tous ses financeurs, clients et partenaires, et de s'engager à être attentif aux clients exposés politiquement, ou à ceux ayant subi, au préalable, des contrôles de la part d'un agent de la fonction publique.

Par ailleurs, au-delà des règles comptables et financières fondamentales que FLYING WHALES s'engage à respecter, nous sommes conscients de notre responsabilité civique. Ainsi, FLYING WHALES et en particulier son équipe dirigeante, veilleront à ce qu'il ne soit pas mis en place des schémas financiers ou juridiques qui tenteraient de contourner la fiscalité des pays où elle exerce une activité.

Enfin, et au-delà du respect de toutes les mesures « anticorruption » énoncées par la LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016⁵ relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, nous visons également à respecter le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des Etats Unis qui fait référence.

L'entreprise pratique une politique de tolérance zéro face à la corruption, c'est à dire que seront refusés toute forme de commissions directes ou par l'intermédiaire d'un tiers ainsi que les paiements "de facilitation" qui s'apparenterait à de la corruption, même si la législation locale les permet. On rappellera que ces paiements de facilitation correspondent à de petits montants versés pour accélérer l'exécution d'une procédure administrative, et sont passibles en France, de poursuites pénales pour corruption.

Il ne faut donc en aucun cas offrir, accepter ou promettre un bien de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage. Il est aussi indispensable de s'assurer avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou avantages que ceux-ci n'excèdent pas un certain montant

⁴ [Liste des fonctions des PPE : article R.561-18 du Code monétaire et financier.](#)

⁵ [Loi Sapin 2 Anticorruption,](#)

considéré comme raisonnable, et d'obtenir l'accord préalable écrit de la direction de l'entreprise.

Le cas échéant, vous devez impérativement garder une trace écrite et précise du type et de la justification du cadeau.

Si vous risquez de faire face à une situation dans laquelle un tiers formule une demande qui vous semble douteuse, soyez si possible accompagné d'un collègue qui pourra témoigner de la situation, et refusez la demande tout en tentant de garder une relation cordiale avec le tiers.

Contrôle des exportations

FLYING WHALES s'engage à respecter les lois en matière d'exportations et embargos édictées par les gouvernements, et se conforme également aux sanctions économiques en vigueur, pour toute vente, transfert de produits, services ou technologies.

C'est pourquoi nous devons nous assurer que les lois relatives au contrôle des exportations des juridictions compétentes sont respectées avant de procéder à l'exportation ou au transfert de biens contrôlés, et avant de collaborer ou négocier avec un tiers.

Délit d'initié

Dans le cadre du travail avec des partenaires côtés, vous avez le devoir de garder privée, et de n'en tirer aucun profit personnel, toute information confidentielle sur la situation d'une société cotée en bourse dont la divulgation exercerait ou serait susceptible d'exercer une influence sur les investisseurs ou d'affecter la valeur des futures actions de l'entreprise.

Vous pourriez commettre un délit d'initié en faisant usage d'une information privilégiée en réalisant pour vous ou pour autrui une ou plusieurs opérations boursières profitables.

IV. Produits, biens et données

Protection des actifs

Chacun est tenu de protéger les actifs de FLYING WHALES, et sa propriété intellectuelle, contre tout dommage éventuel, vol, mauvais usage ou élimination de données. Nous devons également protéger les actifs des tiers avec qui nous collaborons.

A ce titre nous devons respecter les règles données par notre Security Management Handbook et par notre charte informatique.

FLYING WHALES dispose et reçoit en permanence des informations confidentielles. Pour respecter ses engagements, l'entreprise et ses collaborateurs se doivent de respecter strictement le processus de sécurité décrit à cet effet dans notre Security Management Handbook.

Nous nous engageons à respecter et protéger la vie privée de chacun et chacun doit en parallèle protéger les informations et les données numériques de FLYING WHALES, ses réseaux informatiques, et ses matériels.

Maintenir l'exactitude des informations financières et des documents de gestion

Les autorités de régulation et nos financeurs publics comme privés l'exigent, et nous sommes conscients de la nécessité de veiller à la tenue exacte de nos comptes, de nos déclarations et de notre information financière.

Toute fraude ou tentative de fraude sont évidemment formellement interdites, et peuvent faire l'objet de poursuites pénales et civiles et feront quoi qu'il en soit objet d'une suspension immédiate et sanction pour le ou les collaborateurs concernés.

Tout collaborateur qui se trouverait informé ou qui aurait quelque doute que ce soit d'une activité potentiellement frauduleuse interne ou d'un tiers en relation avec l'entreprise, se doit d'en informer immédiatement la direction.

A ce titre vous êtes invités à signaler à la direction tout problème que vous seriez amenés à constater concernant une information qui vous semblerait fautive, au sein de l'entreprise, ou transmise par elle.

Gestion de la communication

Vous devez au préalable demander l'autorisation à votre direction ou à la direction de la communication de l'entreprise avant de fournir des informations sur FLYING WHALES aux médias, ou avant de procéder à quelque intervention publique au nom de l'entreprise.

Toute information communiquée doit être exacte, et ne doit d'aucune manière porter préjudice à FLYING WHALES. Il vous est donc demandé de ne pas vous exprimer au nom de l'entreprise sur les réseaux sociaux sauf accord préalable écrit de la direction.

Par ailleurs, vous devez valider avec votre direction toute information relative à FLYING WHALES transmise sur les réseaux sociaux ouverts.

À la vue de la permanence et de la portée mondiale de toute information divulguée sur internet et les réseaux sociaux, il vous est demandé de redoubler de prudence et de faire preuve d'une confidentialité exemplaire.

Toute demande d'information ou de commentaire de la part des médias doit être transférée à la direction de la communication.

Enfin les collaborateurs sont les ambassadeurs de FLYING WHALES et à ce titre ils doivent toujours être conscients que leurs activités personnelles sur les réseaux sociaux peuvent être interprétées comme représentatives de FLYING WHALES. A titre d'exemple votre activité sur LinkedIn est personnelle, mais sous votre nom figure généralement votre poste chez FLYING WHALES, ce dont nous sommes fiers, mais dès lors vous vous retrouvez de fait à en être un ambassadeur, donc soyez prudents.

SPEAK UP : droit d'alerte

FLYING WHALES met en place un dispositif d'alerte qui doit permettre à ses collaborateurs de signaler tout comportement contraire à la Charte Ethique.

Dans l'intérêt de l'entreprise, et donc de ses collaborateurs, vous avez le devoir d'alerter la direction de tout manquement, infraction à la loi ou au présent code.

Il ne vous sera jamais reproché d'aucune façon d'avoir pris la parole pour dénoncer un tel manquement.

A cet effet, sont à votre disposition dans le cadre de ce dispositif d'alerte : votre supérieur hiérarchique direct ou indirect, un représentant du CSE, la direction des ressources humaines, ou la direction générale.

L'alerte sera traitée de manière confidentielle. Si indépendamment de la volonté du management, la prise de parole venait à être sue, soyez assuré d'une protection contre toutes pratiques discriminatoires, représailles, pressions de quelque nature que ce soit du fait d'une alerte effectuée de bonne foi, même si les faits s'avèrent ultérieurement inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite. Les auteurs de représailles seront passibles de sanctions disciplinaires et/ou des poursuites judiciaires.

Inversement, une alerte effectuée de mauvaise foi, dans l'intention de nuire ou de porter préjudice à la réputation de la personne signalée, expose aussi son auteur à des sanctions voire des poursuites.

Suivi et amélioration continue

Les collaborateurs seront informés de toute modification de la Charte Ethique, dans les mêmes formes que celles ayant été retenues lors de l'adoption du texte initial.

Cette Charte Ethique n'est pas exhaustive et son contenu pourra être amené à évoluer. Chaque collaborateur est ainsi appelé à participer activement à l'amélioration continue de ce code de conduite notamment en informant sa hiérarchie, le CSE ou la direction, d'éventuels risques ou situations qui n'auraient pas fait l'objet de mesures de prévention.

Entrée en vigueur et ratification

La présente Charte, validée par les membres du COMEX de FLYING WHALES et de son CSE, entre en vigueur avec effet immédiat après information des collaborateurs.

Suresnes le 04/02/2021